Envoyé en préfecture le 05/08/2020
Reçu en préfecture le 05/08/2020
Affiché le
ID : 033-243301223-20200803-202097-DE

N°2020-97

GRAND CUBZAGUAIS
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Extrait du Registre Des Délibérations

L'an deux mille vingt
Le 29 juillet 2020 à 18 heures
Le Conseil Communautaire de Grand Cubzaguais Communauté de Communes dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de Grand Cubzaguais Communauté sous la présidence de Madame Valérie GUINAUDIE, Présidente de séance.

Date de convocation le 23 juillet 2020.

DELEGUES EN EXERCICE : 37
NOMBRE DE PRESENTS : 27
NOMBRE DE VOTANTS : 31

Objet : DESIGNATION D'UN DELEGUE ET D'UN AGENT DE LIAISON A LA PROTECTION DES DONNEES MUTUALISEES – SYNDICAT MIXTE GIRONDE NUMERIQUE

Présents : 27
AYMAT Pascale (Saint André de Cubzac), BARDEAU Jean-Luc (Suppléant de Madame BOUCHET Marie Christine (Prignac et Marcamps)), BLANC Jean Franck (Teuillac), BORRELLY Marie Claire (Saint André de Cubzac), BOURSEAU Christiane (Virsac), , BRUN Jean Paul (Saint Antoine-Val de Virvée), CAILLAUD Mathieu (Saint André de Cubzac), COUPAUD Catherine (Pugnac), COURSEAUX Michael (Saint André de Cubzac) DARHAN Laurence (Bourg), FUSEAU Michael (Pugnac), GALLIER Patrice (Saint Gervais), GRAVINO Bruno (Saint Trojan), GUINAUDIE Sylvain (Aubie/Espessas-Val de Virvée), GUINAUDIE Valérie (Mombrier), HERNANDEZ Sandrine (Saint André de Cubzac), JEANNET Serge (Gauriaguet), JOLY Pierre (Bourg), LAVAUD Véronique (Saint André de Cubzac), LOUBAT Sylvie (Salignac-Val de Virvée), MARTIAL Christophe (Val de Virvée), MONSEIGNE Célia (Saint André de Cubzac), PEROU Laurence (Saint André de Cubzac), RAMBERT Jacqueline (Saint Gervais), SUBERVILLE Jean Pierre (Saint Laurent d'Arce), TABONE Alain (Cubzac les Ponts), TELLIER Nicolas (Saint André de Cubzac).

Absents excusés ayant donné pouvoir : 4
PINSTON Stéphane (Saint André de Cubzac) a donné pouvoir à TELLIER Nicolas, POUX Vincent (Saint André de Cubzac) a donné pouvoir à BORRELLY Marie Claire, BAGNAUD Gérard (Cubzac les Ponts) a donné pouvoir à TABONE Alain, BRIDOUX-MICHEL Nadia (Cubzac les Ponts) a donné pouvoir à LOUBAT Sylvie

Envoyé en préfecture le 05/08/2020
Reçu en préfecture le 05/08/2020
Affiché le
ID : 033-243301223-20200803-202097-DE

Absents : 6
BELMONTE Georges (Saint André de Cubzac), Olivier FAMEL (Saint André de Cubzac), JOLLIVET Célia (Peujard), MABILLE Christian (Peujard), POUCHARD Éric (LANSAC), TARIS Roger (Tauriac),

Secrétaires de séance : **BORRELLY Marie Claire**

Par délibération du 30 Novembre 2010, le conseil syndical du syndicat mixte Gironde numérique a approuvé la modification des statuts du Syndicat permettant la mise en place d'une activité de services numériques mutualisés à caractère facultatif.

La Communauté de communes adhère aux services numériques mutualisés à caractère facultatifs proposés par Gironde Numérique.

Au titre des activités de services numériques proposées dans le pack e-sécurité, figure une prestation relative la CNIL et le DPD permettant, notamment, la mise en place d'un Délégué à la Protection des Données mutualisé.

Considérant que les collectivités territoriales sont amenées à recourir de façon croissante aux moyens informatiques pour gérer les nombreux services dont elles ont la compétence. Ces applications ou fichiers recensent de nombreuses informations à caractères personnelles sur les administrés.

Vu la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 fixe un cadre à la collecte et au traitement de ces données afin de les protéger, dans la mesure ou leur divulgation ou leur mauvaise utilisation est susceptible de porter atteinte aux droits et libertés des personnes, ou à leur vie privée.

Vu le Règlement Général pour la Protection des Données (RGPD) du 27 avril 2016 est une étape majeure dans la protection des données. Il vise à renforcer l'importance de cet enjeu auprès de ceux qui traitent les données et à responsabiliser les professionnels. Il consacre et renforce les grands principes de la loi Informatique et Libertés, en vigueur depuis 1978, et accroît sensiblement les droits des citoyens en leur donnant plus de maitrise sur leurs données.

La communauté de communes traite des données personnelles et doit veiller au respect des textes tout au long du cycle de vie de la donnée dans le cadre d'une logique de conformité continue.

Considérant que pour veiller au respect du cadre réglementaire énoncé par la commission nationale informatique et liberté (CNIL), la Communauté de communes doit désigner un délégué à la protection des données.

Envoyé en préfecture le 05/08/2020
Reçu en préfecture le 05/08/2020
Affiché le
ID : 033-243301223-20200803-202097-DE

Le délégué est chargé de mettre en œuvre la conformité au règlement européen sur la protection des données au sein de l'organisme qui l'a désigné s'agissant de l'ensemble des traitements mis en œuvre par cet organisme.

« Chef d'orchestre » de la conformité en matière de protection des données au sein de son organisme, le délégué à la protection des données est principalement chargé :

- **d'informer et de conseiller** le responsable de traitement ou le sous-traitant, ainsi que leurs employés ;
- **de contrôler le respect du règlement** et du droit national en matière de protection des données ;
- **de conseiller l'organisme** sur la réalisation d'une analyse d'impact relative à la protection des données et d'en vérifier l'exécution ;
- **de coopérer avec l'autorité de contrôle** et d'être le point de contact de celle-ci

Le délégué doit tenir à jour le registre des activités de traitement qui sont mis en œuvre par l'organisme qui l'a désigné. Le délégué contribue à une meilleure application de la loi et réduit les risques juridiques pesant sur la Présidente en tant que responsable des données à caractère personnel détenues par les services communautaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide de :

- **Désigner Monsieur Joachim JAFFEL – Responsable administratif juridique et financier du Syndicat Mixte Gironde Numérique en tant Délégué à la protection des données mutualisées de Grand Cubzaguais Communauté de Communes**
- **Désigner Madame Lorène NIVELLE (Responsable du service Informatique de Grand Cubzaguais Communauté de Communes) en tant qu'agent de liaison avec Gironde Numérique et de coordination au sein de la Communauté de Communes.**

Pour : 31
Contre : 0
Abstention : 0

Enregistrée en sous-préfecture
Le :

Pour extrait certifié conforme

N°2020-97

Envoyé en préfecture le 05/08/2020
Reçu en préfecture le 05/08/2020
Affiché le
ID : 033-243301223-20200803-202097-DE

GRAND CUBZAGUAIS

Publiée le :

Fait à Saint André de Cubzac
Le 03 Aout 2020

La Présidente

COMMUNAUTE DE COMMUNES GRAND CUBZAGUAIS 33240 SAINT-ANDRE DE CUBZAC

Valérie GUINAUDIE